

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 14 septembre 2016

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 13 septembre 2016 à 20h30

Nombre de Conseillers

En exercice **15**

Présents **13**

Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2016

Date d'affichage du procès-verbal : 15 septembre 2016

L'an DEUX MIL SEIZE, le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. François BELLIER**.

Présents : MM. **BERGER Alexandre - BRESSON Rachel - DOUVRE Philippe - FAQUIN Julie - GRANDOUILER Michel - MANSON Daniel - MOULIN Stéphanie - MOUTOT Rainier - PHILIT Claude - REBELO Thierry - REVOL Gérard - VIGNARD Mireille**

Absents excusés : MM. **ROUX William - STALDER-MEYER Sandrine**

Secrétaire de séance : **Mme Mireille VIGNARD**

---ooOoo---

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 juillet 2016 :

Présentation et approbation du compte rendu de la séance du 21 juillet 2016.

2. Décisions modificatives :

➤ **Budget primitif de la commune** : Compte tenu du dépassement des prévisions budgétaires sur le compte 2183 « matériel de bureau et informatique », Monsieur le Maire propose de procéder à un réajustement de crédit de 2 000 € qui seront pris sur le compte 020 « dépenses imprévues ».

Adopté : un arrêté sera pris.

➤ **Budget primitif annexe « eau assainissement »** : Compte tenu que le compte 211 « terrain » n'a pas été budgété pour financer les frais de notaire, Monsieur le Maire propose de l'inscrire au budget et de le créditer de 951 € qui seront pris sur le compte 020 « dépenses imprévues ».

Adopté : une délibération sera prise.

3. Contrat à Durée Déterminée, poste école :

Il est proposé de reconduire le fonctionnement mis en place l'année précédente par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement d'activité, lié à la surveillance des enfants dans l'enceinte de l'école maternelle, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h40 à 11h50, soit 10 minutes.

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent d'animation représentant 40 minutes de travail par semaine en moyenne pour la période du 15 septembre 2016 au 30 juin 2017, autorise le Maire à signer le contrat de travail,

Adopté : Une délibération sera prise.

4. Signature d'une convention annuelle d'animation pour les temps d'activités périscolaires entre la commune et les intervenants « zumba » et « anglais » :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des activités périscolaires, la collectivité a décidé, pour assurer certaines des animations prévues tout au long de l'année scolaire, de faire appel à des intervenants extérieurs : mesdames Nathalie ABATTU pour l'activité « zumba » et Madeleine SERRET pour l'activité « anglais ».

Il propose de reconduire les activités et de renouveler les conventions avec les intervenantes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions, pour l'année scolaire 2016-2017, avec les intervenants extérieurs : Mesdames Nathalie ABATTU et Madeleine SERRET

Adopté : Une délibération sera prise.

5. Suppression du poste d'agent technique territorial de 1^{er} classe :

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE_2016_028 en date du précédent conseil relative à l'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.

Tenant compte de l'évolution du poste, suite à l'avancement proposé et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal, décide de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Adopté : une délibération sera prise.

6. Taxe d'habitation : abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides :

Le Maire expose à l'Assemblée les dispositions de l'article 1411 II. 3 bis. du code général des Impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base compris entre 10% et 20% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le Conseil Municipal décide d'instituer un abattement de 10%, de la part communale, de la taxe d'habitation en faveur des personnes invalides ou handicapées.

Adopté : Une délibération sera prise.

7. Modification du parcellaire cadastral, quartier « les Sabatars » :

Monsieur le Maire présente le document relatif à la modification du parcellaire cadastral, établi par le géomètre expert qui crée une nouvelle parcelle en vue d'un échange.

Adopté : Une délibération sera prise.

8. Office National des Forêts : proposition de coupes pour 2017 :

Monsieur le Maire présente la proposition de l'Office National des Forêts d'inscrire une coupe, d'environ 60m3, à asséoir pour l'exercice 2017 dans la forêt relevant du Régime Forestier. Il propose à l'assemblée que soit organisée une visite sur site, prochainement.

9. Communautés de Communes de la Raye :

➤ **Transfert de compétences à l'Agglo :** Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion avec Valence Romans Sud Rhône Alpes, il appartient à la Raye de se prononcer sur les dates des transferts effectifs des compétences de l'intercommunalité.

Les compétences obligatoires seront reprises au 1er janvier 2017 de plein droit.

Mais les compétences optionnelles ont un délai de transfert de 12 mois supplémentaires si l'intercommunalité le souhaite. Les compétences facultatives ont elles un délai de transfert de 24 mois supplémentaires.

Ci-dessous les compétences entérinées :

Compétences concernées	Délai maximum de prise de compétence	Proposition du Conseil Communautaire
Zones d'activités économiques	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Organisation de la mobilité	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Habitat - PLH	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2017
Assainissement collectif et eaux pluviales	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2018
ALSH mercredis après-midi	1 ^{er} janvier 2018	Maintien du service jusqu'au 31 août 2017 géré par l'EPCI
Fourrière animalière	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2017
Accompagnement de l'apprentissage de la natation pour les écoles primaires	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2019
Eclairage public	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire rappelle également que la Raye s'est prononcée sur la demande de maintien de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) jusqu'en 2020.

➤ **Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :** Monsieur le Maire rappelle que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est ouvert, depuis 1 an sur Montvendre, les mercredis après-midi et les vacances scolaires. De nombreuses activités sont proposées par tranches d'âges, en lien avec un projet éducatif.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire a décidé de le reconduire pour l'année scolaire aux mêmes conditions

➤ **Modification statutaire :** Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les statuts de la RAYE ne sont plus à jour concernant l'enfance et la jeunesse, au regard de la mise en place effective depuis 2013 du Relais Assistants Maternels (RAM) ainsi que de la mise en place effective d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour des temps périscolaires les mercredis après-midi ainsi que sur des temps extrascolaires du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, il est proposé de modifier les statuts comme suit :

- 2.2.2- Enfance, jeunesse et sport
- a. Mise en place, suivi, administration et gestion d'un Relais Assistants Maternels (RAM), en lien avec le contrat enfance jeunesse correspondant passé avec la CAF ;
- b. Mise en place, suivi, administration et gestion d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à destination des enfants de 3 à 12 ans, en lien avec le contrat enfance jeunesse correspondant passé avec la CAF ;
- c. Soutien des initiatives sportives. »

Le Conseil Municipal adopte la modification statutaire ci-dessus.

Adopté : Une délibération sera prise.

10. Skate Park : Une analyse du site a été faite pour la réalisation d'un bowl, destiné à la pratique des sports urbains tels que le skateboard.

L'analyse a fait apparaître que le site à proximité du plateau de sports ressort comme un lieu idéal pour l'implantation d'un tel équipement. En effet, son aspect urbain et paysager se prête parfaitement à un tel projet.

L'implantation de l'équipement dans le centre de la commune permettrait également d'éviter un effet de «ghettoïsation» généralement constaté sur les équipements mis à l'écart des regards et des habitations.

De ce fait, un projet d'aménagement et d'achat de terrains, à proximité des équipements existants, a été proposé au propriétaire. Une réponse inadaptée au projet a été apportée.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal qui renonce au projet village et décide la réalisation du bowl, avec un financement de la RAYE, sur le terrain communal à proximité du cimetière avec l'aménagement de l'entrée de la parcelle.

11. Travaux 2017 : demande de subvention

Concernant le programme des travaux 2017, le conseil municipal demande une subvention pour un montant de travaux pour la réfection de la façade de l'église (côté est : 166 m²), de 20 598 € HT

Le conseil municipal approuve la 3^{ème} tranche des travaux de réfection de la façade de l'église et autorise le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Adopté : Une délibération sera prise.

12. Urbanisme :

➤ **Certificat d'Urbanisme :** de Monsieur Xavier MURATI d'un projet d'aménagement et de division parcellaire sur la parcelle E 224, située au lieu-dit « Coton ». Ce projet n'est pas compatible avec le PLU (projet en zone N).

➤ **Recours gracieux :** de la SCEA A. BARNASSON à l'encontre de l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable relative à la création d'un camping à la ferme avec l'installation de deux mobil-homes.

Il demande de retirer l'arrêté d'opposition et de reclasser les parcelles concernées.

Le PLU ne permet pas une réponse favorable à cette requête (requête en zone AP).

13. Questions diverses :

➤ **Point sur les travaux en cours :**

▪ **Place de l'Eglise :** Les travaux sont finis. La Borne sera mise en service prochainement. Le Passage surélevé sera réalisé durant les vacances de la Toussaint.

▪ **Façade de l'église Nord :** les travaux de réfection vont reprendre dans quelques jours.

▪ **Salle Polyvalente :** Les travaux de mise en accessibilité sont en cours.

▪ **Eclairage du jeu de boules :** Afin de pallier à des nuisances nocturnes, une horloge va être installée.

▪ **Compteur énergie :** sera installé dans la salle polyvalente.

▪ **Eclairage de la place de l'église :** Proposition de devis pour l'installation des projecteurs et des détecteurs.

➤ **Commission « fleurissement » :** lundi 3 octobre 2016 à 18h15 à la Mairie.

➤ **Commission « bulletin municipal » :** Mardi 27 septembre 2016 à 18h00 à la Mairie.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 18 octobre 2016 à 20h30

Fin de séance à 23h00